

## MAIRIE DE BRUNIQUEL

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 02 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN MERCIER ISSAULAN TSCHOCKE TABARLY SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE BASSE DEBAYLES

Absents excusés: MM. GRIMAL LESCURE BONHOURE LARRIEU

Mme COME Patricia a été nommé secrétaire de séance.

#### **POSSIBILITE EXONERATION DU FONCIER NON BATI (Vignes et Vergers) :**

La Loi des finances 2011 permet aux conseils municipaux d'exonérer les vignes et vergers de la taxe foncière pendant 8 ans.

Cette exonération n'est pas compensée par l'état et imputerai de **3 000,00 €** le budget communal.

Le conseil municipal ne souhaite pas créer de précédent en matière de fiscalité communale, et rappelle que le taux du foncier non bâti n'est pas élevé,.

#### **ACHAT DE LA PARCELLE G N°985 « STE VALERIE » :**

Monsieur le Maire, après avoir obtenu l'accord des propriétaires, propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle G N°985 sise lieu-dit « Sainte Valérie » d'une superficie de 6 ares 43 ca soit 643 M2 cadastrée au nom de M PALISSOU Germain (succession).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ⑩ DECIDE d'acquérir la parcelle sise sur la commune, G N° 985 lieu-dit «Sainte Valérie» d'une superficie de 6 ares 43 ca soit 643 M2 appartenant à la succession de M. PALISSOU Germain, au prix de 1000€ (mille euros).
- ⑩ Que les différents frais seront à la charge de la commune.
- ⑩ D'autoriser M le Maire à signer lacte authentique et toutes pièces y afférents.

#### **ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES NOUALS:**

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande de M et Mme RABAUD Christian d'acquérir une partie du chemin rural des Nouals qui entoure sa propriété d'une contenance de 07 ares 75 ca. Un nouveau tronçon sera créé à quelques mètres de la partie actuelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré DECIDE :

- ⑩ d'aliéner une partie du chemin rural des Nouals pour une contenance de 07 ares 75 ca au profit de M et M RABAUD Christian.
- ⑩ De fixer le prix à 1 € le m2.
- ⑩ Que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ⑩ De réaliser une enquête publique par un commissaire enquêteur.
- ⑩ De mandater M le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

### **ACHAT DE TERRAINS A M ET MME RABAUD CHRISTIAN**

Suite à une délibération prise ce même jour décidant l'aliénation d'une partie du chemin rural des Nouals au profit de M et Mme RABAUD Christian, il conviendrait de créer un nouveau tronçon à quelques mètres de la partie actuelle qui doit être aliénée.

Ce tronçon sera créé avec des parties de différentes parcelles, dont certaines appartiennent à M et Mme RABAUD Christian, section D N° 549 D N° 531 D N° 664 D N° 746 D.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal, DECIDE :

D'acheter à M et Mme RABAUD Christian 37 ca pris sur la parcelle D N°549, 76 ca pris sur la parcelle D N° 551, 2 ARES 97 ca pris sur la parcelle D N°664 et 33 ca pris sur la parcelle D N°746, soit un total de 4 ares 43 ca, au prix de 1 € le m2.

Que les frais notariés seront à la charge de la commune.

D'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces y afférents.

### **ACHAT DE TERRAIN A M TAILLEFER ALEXIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :

Suite à une délibération prise ce même jour décidant l'aliénation d'une partie du chemin rural des Nouals au profit de M et Mme RABAUD Christian, il conviendrait de créer un nouveau tronçon à quelques mètres de la partie actuelle qui doit être aliénée.

Ce tronçon sera créé avec des parties de différentes parcelles, dont une appartient à M TAILLEFER Alexis section D N° 552.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité Le Conseil Municipal, DECIDE :

⑩ d'acheter à M. TAILLEFER Alexis 45 ca pris sur la parcelle D N° 552 au prix de 1 € le m2.

⑩ Que les frais notariés seront à la charge de la commune.

⑩ D'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces y afférents.

### **ALIENATION D 'UN ANCIEN CHEMIN RURAL:**

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande de M TAILLEFER Alexis d'acquérir l'ancien chemin rural reliant la parcelle D N°613 au chemin rural des Nouals.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⑩ D ALIENER l'ancien chemin rural reliant la parcelle D N°613 au chemin rural des Nouals au profit de M TAILLEFER Alexis.

⑩ DE fixer le prix à 1 € le m2.

⑩ QUE tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

⑩ DE réaliser une enquête publique par un commissaire enquêteur.

⑩ DE mandater M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'enquête publique.

### **VIREMENT DE CREDITS :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⑩ DECIDE le virement de crédit conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61522 : Entretien des bâtiments	300,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>300,00 €</b>	
D 020 : Dépenses imprévus Invest		300,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévus Invest</b>		<b>300,00 €</b>
R 024 : Produits des cessions		300,00 €
<b>TOTAL R 0 24 : PProduits des cessions</b>		<b>300,00 €</b>
R 775 : Produits des cessions d'immob	300,00 €	
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>300,00 €</b>	

#### **CREATION D UN EMPLOI POUR BESOIN OCCASIONNEL:**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité suite à la mise en disponibilité d'un agent, il conviendrait de créer un emploi non permanent occasionnel à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

M. le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget 2011

Période	Nombre d Emploi	Grade	Nature des Fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/10/2011 au 31/12/2011 renouvelable 1 fois	1	Adjoint technique 2ème classe	Agent polyvalent	35 H

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

⑩ ACCEPTENT les propositions ci – dessus

⑩ CHARGENT M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants.

⑩ DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## BILAN DEFINITIF PROMENADE DU RAVELIN

### Coût des travaux

#### Promenade du Ravelin

TRAVAUX HT.

**346857 €**

SUBVENTIONS :

DGE (Etat)	86 174 €
Région	66 160 €
CONSEIL GENERAL :	
- 1ère tranche ( Mairie – Roca)	50 000 €
	-----
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>202 874 €</b>
 CONSEIL GENERAL :2ère tranche	
- Subvention	47 757 €
	-----
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>250 631 €</b>

**MONTANT NET HORS TAXES**

**96 226 €**

**SOIT 96 226 € A LA CHARGE DE LA COMMUNE**

soit **72,2** % de subventions sur les travaux

ARCHITECTE H.T :

44 171 €

**TOTAL ARCHITECTE + TRAVAUX**

**140 397 €**

**SOIT 140 397 € A LA CHARGE DE LA COMMUNE**